

CONSEIL DEPARTEMENTAL

DELIBERATION N° 2024-083

Le **vendredi 29 mars 2024**, le Conseil départemental s'est réuni Salle du Conseil départemental, sous la présidence de : *Madame Dominique SANTONI*

Etaient présents :

Madame Elisabeth AMOROS, Madame Valérie ANDRES, Monsieur Jean-Baptiste BLANC, Monsieur Rémy BLANC, Madame Suzanne BOUCHET, Monsieur Hervé de LEPINAU, Madame Annick DUBOIS, Madame Marielle FABRE, Monsieur Pierre GONZALVEZ, Monsieur Nicolas HUMBERT, Madame Christelle JABLONSKI-CASTANIER, Monsieur Thierry LAGNEAU, Madame Christine LANTHELME, Madame Laurence LEFEVRE, Madame Léa LOUARD, Monsieur Patrick MERLE, Monsieur Christian MOUNIER, Madame Florelle NOUGUIER, Monsieur Jean-Claude OBER, Monsieur Max RASPAIL, Madame Sophie RIGAUT, Monsieur Alexandre ROUX, Madame Dominique SANTONI, Madame Myriam SILEM, Madame Corinne TESTUD-ROBERT, Monsieur Bruno VALLE, Monsieur Anthony ZILIO .

Etai(en)t absent(s) :

Monsieur Samir ALLEL .

Etai(en)t absent(s) et a (ont) donné procuration :

Monsieur Yann BOMPARD à Madame Valérie ANDRES, Madame Danielle BRUN à Monsieur Nicolas HUMBERT, Monsieur Jean-François LOVISOLO à Madame Sophie RIGAUT, Monsieur Fabrice MARTINEZ-TOCABENS à Madame Laurence LEFEVRE, Madame Marie THOMAS-de-MALEVILLE à Monsieur Hervé de LEPINAU, Madame Noëlle TRINQUIER à Monsieur Max RASPAIL.

* * * *
* *

RD975 - SECURISATION ENTRE ORANGE ET CAMARET-SUR-AIGUES - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Au terme du présent rapport, et après avis favorable de la commission Aménagement - Routes - Travaux - Sécurité je vous propose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.3213-3,

Vu le Code de la Commande Publique (CCP) et notamment ses articles L.2422-12 et L.2431-2,

Vu le Code de l'Urbanisme (C. Urb.) et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement (C. Envir.) et notamment son article L.120-1,

Vu la délibération n° 2017-161 du Conseil départemental du 28 avril 2017 approuvant le Schéma Directeur Départemental des Déplacements (S3D),

Vu la délibération n° 2017-392 du 22 septembre 2017 approuvant la stratégie départementale 2025 - 2040,

Vu la délibération n° 2019-471 du 21 juin 2019 approuvant le Règlement de Voirie départemental,

Vu les délibérations départementales n° 2022-416 du 7 octobre 2022 et n° 2022-562 du 18 novembre 2022 fixant notamment les objectifs et les modalités de la concertation publique nécessaires à cette opération,

Vu l'arrêté du Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n° AE-F09319P0146 du 27 mai 2019 portant décision d'examen au cas par cas,

Considérant la déclaration d'intention concernant l'opération, prononcée le 7 novembre 2022 et rendue publique,

Considérant que les modalités de concertation mises en œuvre à ce jour sont conformes à la délibération n° 2022-562 du 18 novembre 2022 et que les objectifs correspondants ont été atteints,

Considérant les conclusions issues du bilan de la concertation et en particulier :

- l'intérêt général du projet est partagé par l'ensemble des participants,
- la majorité des avis prononcés au sujet du parti d'aménagement, côté Ouest, est en faveur de la solution d'élargissement en place de la voie actuelle,
- les avis prononcés au sujet du parti d'aménagement, côté Est, sont partagés entre déviation locale et aménagement de l'axe actuel, reflétant la diversité des perspectives et la nécessité d'une évaluation approfondie des solutions possibles et de leurs impacts,
- la présence de plusieurs sujets d'intérêts ou de préoccupations qu'il conviendra de développer dans la suite des études et procédures (sécurité routière, itinéraires cyclables, environnement naturel et paysager, ambiance sonore, activités agricoles, notamment).

Considérant l'ampleur et le coût de l'opération citée en objet dont l'estimation globale est d'environ 4 à 6 M € HT,

Considérant qu'il est nécessaire de permettre au public d'être informé de la manière dont il sera tenu compte de ses observations et propositions,

D'APPROUVER le bilan de la concertation publique, ci-joint, qui sera communiqué aux collectivités partenaires et mis à disposition du public sur le site internet du Département,

D'APPROUVER le choix du scénario d'aménagement préférentiel sur le secteur Ouest qui prévoit l'élargissement en place de la voie actuelle. Le choix du scénario préférentiel pour le secteur Est sera opéré sur la base des études techniques et de la comparaison des différentes variantes d'aménagement sur place ou en déviation,

D'AUTORISER Madame la Présidente à poursuivre les études techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet et à entreprendre, au nom du Département, toutes les démarches et à signer toutes les pièces à cet effet,

D'AUTORISER Madame la Présidente à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse et/ou de toute autorité compétente en la matière, l'ouverture des enquêtes et procédures réglementaires nécessaires à la réalisation de ce projet. Celles-ci porteront en particulier sur l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, les autorisations appropriées notamment au titre du code de l'Environnement et de l'Urbanisme, le parcellaire, les classements et déclassements de voiries éventuels. Les enquêtes nécessaires pourront être regroupées selon opportunité.

Cette délibération est sans incidence financière immédiate.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide d'adopter la présente délibération.

Epreuve(s) favorable(s) : 33

Madame Elisabeth AMOROS , Madame Valérie ANDRES , Monsieur Jean-Baptiste BLANC , Monsieur Rémy BLANC , Monsieur Yann BOMPARD , Madame Suzanne BOUCHET , Madame Danielle BRUN , Monsieur Hervé DE LEPINAU , Madame Annick DUBOIS , Madame Marielle FABRE , Monsieur Pierre GONZALVEZ , Monsieur Nicolas HUMBERT , Madame Christelle JABLONSKI-CASTANIER , Monsieur Thierry LAGNEAU , Madame Christine LANTHELME , Madame Laurence LEFEVRE , Madame Léa LOUARD , Monsieur Jean-François LOVISOLO , Monsieur Fabrice MARTINEZ-TOCABENS , Monsieur Patrick MERLE , Monsieur Christian MOUNIER , Madame Florelle NOUGUIER , Monsieur Jean-Claude OBER , Monsieur Max RASPAIL , Madame Sophie RIGAUT , Monsieur Alexandre ROUX , Madame Dominique SANTONI , Madame Myriam SILEM , Madame Corinne TESTUD-ROBERT , Madame Marie THOMAS-DE-MALEVILLE , Madame Noëlle TRINQUIER , Monsieur Bruno VALLE , Monsieur Anthony ZILIO

Epreuve(s) contraire(s) : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Absent(e-s) lors du vote :

Monsieur Samir ALLEL

LA PRESIDENTE,



Dominique SANTONI